



## Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité du Canton de Pottion

Initiales du Maire
-----
-----
Initiales du Sec.- Trés.

Séance ordinaire du Conseil municipal du Canton de Pottion tenue **lundi, le 7 novembre 2016**, à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville. La séance débute à 19 heures.

Sont présents, le Maire Louis Veillon, les Conseillères Diane Rypinski Marcoux et Edith Smeesters, les Conseillers André Ducharme, Michel Daigneault, Pierre Pouliot et Michael Laplume.

La séance est présidée par le Maire Louis Veillon. Le Directeur général secrétaire trésorier, Thierry Roger, est également présent et agit comme secrétaire d'assemblée. Une vingtaine de citoyens assistent aussi à l'assemblée.

### 1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le Maire constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2016 11 01

### 2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Pierre Pouliot  
et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté:

#### Ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil municipal du Canton de Pottion Lundi, le 7 novembre 2016

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL D'OCTOBRE 2016
5. AFFAIRES COURANTES ET DÉLIBÉRANTES
  - 5.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE
    - 5.1.1 Fermeture de l'Hôtel de Ville pour la période des Fêtes;
    - 5.1.2 Calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2017;
    - 5.1.3 Mandat général à un cabinet d'avocats pour services professionnels en matière légale en 2017;
    - 5.1.4 Autorisation de passage pour l'événement Gran Fondo de juin 2017 (cyclisme);
    - 5.1.5 Abrogation de la résolution 2012 03 38;
  - 5.2 FINANCES
    - 5.2.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses réalisés et prévisionnels, 2<sup>ème</sup> semestre 2016;
    - 5.2.2 Appropriation d'une partie du surplus non affecté des années antérieures;
    - 5.2.3 Approbation de la programmation finale pour le programme TECQ 2014-2018;
    - 5.2.4 Autorisation de payer une facture pour service juridiques rendus;
    - 5.2.5 Adjudication du contrat pour la refonte du portail internet de la Municipalité;
    - 5.2.6 Autorisation de paiement de la subvention municipale pour une réfection de façade commerciale dans le Village de Mansonville;
  - 5.3 PERSONNEL
    - 5.3.1 Embauche du préposé pour le dépôt de matières résiduelles au garage municipal;
    - 5.3.2 Abolition du poste de Comptable et autorisation d'aller en appel de candidatures pour le poste « Adjoint trésorier et comptable »;

- 5.4 MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET FOURNITURES**
- 5.4.1 Formation « Officier non-urbain » pour trois pompiers;
- 5.5 PROPRIÉTÉS ET ESPACES LOUÉS**
- 5.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 5.6.1 Dépôt du rapport du Directeur administratif du Service de la sécurité incendie et civile;
- 5.7 TRANSPORT & VOIRIE**
- 5.7.1 Dépôt du rapport du Responsable des travaux publics et Inspecteur en voirie;
- 5.7.2 Dépôt du rapport de l'inspection des chemins privés pour le renouvellement des ententes de services (chemins de tolérance);
- 5.7.3 Taux horaire pour l'enlèvement des accumulations de neige au village;
- 5.8 HYGIÈNE DU MILIEU**
- 5.8.1 Dépôt du rapport mensuel de la Responsable en hygiène du milieu, environnement et Chargée de projet;
- 5.8.2 Dépôt du rapport sur le mesurage des fosses septiques en 2016;
- 5.8.3 Addenda numéro 5 au contrat de collecte et transport des matières résiduelles 2013-2017;
- 5.8.4 Récupération du plastique agricole;
- 5.8.5 Adjudication du contrat pour la location, le transport et la disposition des conteneurs de l'Écocentre;
- 5.8.6 Adjudication du contrat pour le nettoyage de la crépine du puits du Village;
- 5.8.7 Mandat à SIMO pour assistance technique lors du nettoyage de la crépine;
- 5.8.8 Autorisation pour une entente de service pour le transport d'eau de Owl's Head au réservoir du Village;
- 5.9 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 5.10 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
- 5.10.1 Dépôt du rapport du Responsable en urbanisme et inspection en bâtiment;
- 5.10.2 PIIA-6: 86, chemin du Mont-Owl's Head, modification au projet de construction d'une résidence unifamiliale isolée (aménagement du stationnement, rétention des eaux de ruissellement et aménagement du pourtour de la galerie)
- 5.10.3 PIIA-6: lot 1046-60-P, projet de subdivision d'un terrain; RETIRÉ
- 5.10.4 Vision de la refonte réglementaire en urbanisme;
- 5.10.5 Autorisation d'émission d'un constat d'infraction;
- 5.11 LOISIRS ET CULTURE**
- 5.11.1 Dépôt du rapport mensuel de la Responsable en organisation communautaire;
- 6. AVIS DE MOTION**
- 6.1 Règlement numéro 2011-398-D modifiant le règlement 2011-398 et ses amendements décrétant les conditions d'emploi des employés municipaux;
- 6.2 Règlement numéro 2014-424 « Prévoyant une régie interne de fonctionnement du Conseil de la Municipalité du Canton de Potton » - modifications;
- 7. ADOPTION DE RÈGLEMENTS**
- 7.1 Règlement d'emprunt numéro 2016-438 pour le financement des travaux de mise aux normes du chemin Signal Hill;
- 8. SUIVI ET REDDITION DE COMPTES BUDGÉTAIRES**
- 8.1 Dépôt et approbation de la liste des paiements effectués durant la période incluant les paiements affectés à la carte de crédit corporative Desjardins VISA;
- 8.2 Dépôt et approbation de la liste des dépenses engagées mais non payées durant la période;
- 8.3 Dépôt et approbation du rapport des dépenses autorisées par le Directeur général secrétaire trésorier et les responsables conformément à la délégation d'autorisation du règlement numéro 2016-433 et ses amendements;
- 9. AFFAIRES DIVERSES**
- 9.1 Heures des réunions de travail pour la préparation du budget annuel (2017); AJOUTÉ
- 10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**Adopté.**

Initiales du Maire
-----
-----
Initiales du Sec.- Trés.

### 3- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire rappelle que la première période de questions ne porte que sur des objets qui ne sont pas à l'ordre du jour de la session du Conseil. Le Maire et les membres du Conseil interpellés répondent aux questions.

2016 11 02

### 4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL D'OCTOBRE 2016

Il est proposé par Michel Daigneault  
et résolu

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016.

**Adopté.**

### 5- AFFAIRES COURANTES ET DÉLIBÉRANTES

#### 5.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

##### 5.1.1 Fermeture de l'Hôtel de Ville pour la période des Fêtes

Monsieur le Maire informe le public que l'Hôtel de Ville sera fermé pour la période des Fêtes, du lundi, le 26 décembre 2016 au mardi, le 3 janvier 2017 inclusivement. Le retour au travail des employés est prévu pour le mercredi, 4 janvier 2017.

2016 11 03

##### 5.1.2 Calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2017

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE,**  
il est proposé par Pierre Pouliot  
et résolu

D'ADOPTER le calendrier ci-après établissant la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2017, qui débuteront à 19 heures:

- Lundi, le 9 janvier
- Lundi, le 6 février
- Lundi, le 6 mars
- Lundi, le 3 avril
- Lundi, le 1 mai
- Lundi, le 5 juin
- Lundi, le 3 juillet
- Lundi, le 7 août
- Mardi, le 5 septembre (*4 septembre: fête du travail*)
- Lundi, le 2 octobre
- Lundi, le 13 novembre (*après assermentation du nouveau Conseil municipal*)
- Lundi, le 4 décembre

DE PUBLIER un avis public du contenu du présent calendrier conformément au code municipal.

**Adoptée.**

2016 11 04

##### 5.1.3 Mandat général à un cabinet d'avocats pour services professionnels en matière légale en 2017

**CONSIDÉRANT QUE** le cabinet d'avocats Monty Sylvestre, Conseillers juridiques inc. a présenté à la Municipalité une entente de services pour consultation juridique incluant une rencontre annuelle avec le Conseil municipal, le tout pour l'année 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la proposition d'un forfait de consultation à 2 400\$ pour 15 heures est

Initiales du Maire ----- -----
Initiales du Sec.- Trés.

estimée très avantageuse pour la Municipalité (160\$ de l'heure contre une moyenne en 2015 de 214\$ de l'heure);

**EN CONSÉQUENCE,  
il est proposé par Michel Daigneault  
et résolu**

**D'AUTORISER** le Maire et le Directeur général secrétaire trésorier ou tout autre représentant mandaté par ce dernier à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, Conseillers juridiques inc., au besoin, y compris l'utilisation du forfait de consultation, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017 selon les termes de l'offre de service du 29 août 2016.

**Adoptée.**

2016 11 05

#### **5.1.4 Autorisation de passage pour l'événement Gran Fondo de juin 2017 (cyclisme)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du Canton de Potton a été saisie d'une demande par l'organisme Gran Fondo pour que soit autorisé le passage d'un évènement cycliste d'envergure dans la Municipalité du Canton de Potton;

**CONSIDÉRANT QUE** cet évènement a comme but de faire découvrir les attraits de notre région.

**CONSIDÉRANT QUE** cet organisme a déjà demandé les permissions requises du ministère de Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

**EN CONSÉQUENCE,  
il est proposé par Michael Laplume  
et résolu**

**D'AUTORISER** le passage de l'évènement cycliste demandé dans le Canton de Potton le dimanche 4 juin 2017.

**Adoptée**

**(Les Conseillers André Ducharme et Pierre Pouliot s'opposent).**

2016 11 06

#### **5.1.5 Abrogation de la résolution 2012 03 38**

**CONSIDÉRANT QU'**une résolution portant le numéro 2012 03 38 a été adoptée en mars 2012 concernant la nomination d'un secrétaire adjoint par intérim en l'absence du Directeur général secrétaire trésorier;

**CONSIDÉRANT QUE** cette résolution était de nature temporaire pour combler un poste devenu vacant suite à un congé de maladie pour un temps indéterminé de l'adjointe à la direction;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Hugues Thivierge ne souhaite plus occuper le poste d'adjoint par intérim pendant les absences prolongées du Directeur général secrétaire trésorier;

**EN CONSÉQUENCE,  
il est proposé par Michel Daigneault  
et résolu**

**D'ABROGER** la résolution 2012 03 38 ayant pour objet la nomination d'un secrétaire adjoint par intérim en l'absence du Directeur général secrétaire trésorier.

**Adoptée.**

## **5.2 FINANCES**

### **5.2.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses réalisés et prévisionnels, 2<sup>ème</sup> semestre 2016**

Le Directeur général secrétaire trésorier, Monsieur Thierry Roger dépose devant le Conseil municipal un document combinant les deux états comparatifs pour le deuxième semestre tel que prévus par la loi. Ce document démontre d'une part les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé (calculé comme étant le 30 septembre 2016), et ceux de

Initiales du Maire ----- -----
Initiales du Sec.- Trés.

l'exercice précédant. Copie dudit document a été remise aux membres du Conseil qui en prennent acte.

**Déposé.**

2016 11 07

### 5.2.2 Appropriation d'une partie du surplus non affecté des années antérieures

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal a adopté un plan triennal couvrant les exercices 2016 à 2018 prévoyant des investissements à faire en 2016 pour un montant de 541 500\$;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de couverture LIDAR de la MRC de Memphrémagog est complété (et que les données sont reçues), dont les coûts sont répartis entre les municipalités participantes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet était inscrit au plan triennal original avec un budget alloué de 9 750\$, et que la part du Canton de Pottion en est de 7 579,88\$;

**CONSIDÉRANT QUE** la refonte du portail Internet et l'actualisation de la signature visuelle (logo) de la Municipalité est un projet d'importance supérieur pour améliorer notre lien virtuel avec la population et le grand public;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet était inscrit au plan triennal original avec un budget alloué de 10 000\$, que le coût estimé, après soumission est de 13 830\$, mais que l'engagement actuel en 2016 ne sera que de 6 000\$ environ (la phase 2 étant maintenant prévue pour 2017);

**CONSIDÉRANT QUE** le surplus de fonctionnement cumulé et vérifié au début de l'exercice 2016 est de 515 245\$ et que les appropriations à date en 2016 cumulent 122 610\$ (résolutions 2016 02 06, 2016 03 05 et 2016 09 10);

**EN CONSÉQUENCE,**  
il est proposé par Michel Daigneault  
et résolu

**D'AFFECTER** une somme de 7 579,88\$ pour acquitter la facture numéro 201600598 de la MRC de Memphrémagog selon la répartition du coût du projet LIDAR et une somme de 6 000\$ au projet de refonte du portail internet de la Municipalité, le tout prélevé sur le surplus non affecté afin de pourvoir aux investissements requis.

**Adoptée.**

2016 11 08

### 5.2.3 Approbation de la programmation finale pour le programme TECQ 2014-2018

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a transmis le 12 octobre 2015, la programmation des travaux admissibles au programme TECQ 2014-2018, transmission confirmée par le Mamot à la même date;

**EN CONSÉQUENCE,**  
il est proposé par Michael Laplume  
et résolu

#### QUE LA MUNICIPALITÉ

- ✓ **S'ENGAGE** à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- ✓ **S'ENGAGE** à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant

Initiales du Maire ----- -----
Initiales du Sec.- Trés.

comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- ✓ **APPROUVE** le contenu et l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- ✓ **S'ENGAGE** à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- ✓ **S'ENGAGE** à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution,

annexe

**ET QUE** la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux en annexe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**Adoptée.**

2016 11 09

#### 5.2.4 Autorisation de payer une facture pour service juridiques

**CONSIDÉRANT QUE** la facture numéro 4353 représente les honoraires et déboursés pour les services professionnels en matières légales de la firme Monty Sylvestre pour l'expropriation avec 9173-6678 Québec inc. et al (anciennement exploitant de l'aqueduc du chemin des Immortelles);

**CONSIDÉRANT QUE** le montant de 14 882,71\$ de ladite facture dépasse le montant de délégation de pouvoir du Directeur général secrétaire d'autoriser cette dépense;

**EN CONSÉQUENCE,**  
il est proposé par André Ducharme  
et résolu

**D'AUTORISER** le Directeur général secrétaire trésorier à procéder au paiement de la facture numéro 4343 de la firme Monty Sylvestre.

**Adoptée.**

2016 11 10

#### 5.2.5 Adjudication du contrat pour la refonte du portail internet de la Municipalité

**CONSIDÉRANT QUE** la refonte du portail Internet de la Municipalité est un des projets d'importance supérieure mentionnés dans la résolution 2016 04 09;

**CONSIDÉRANT QUE** notre portail Internet actuel est dépassé par les technologies actuelles (cellulaires et tablettes), que sa structure est trop lourde et peu conviviale et que la plateforme utilisée n'est pas universelle, et de plus, qu'avec cette plate forme la Municipalité est tributaire de frais facturés en dollars américains (par la Cie Adobe Business Catalyst), pour un service seulement à distance (hormis l'hébergement);

**CONSIDÉRANT QUE** trois entreprises locales ont été invitées à présenter une soumission pour cette refonte du portail Internet de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise CHA-cha communications inc. a soumis le prix le plus bas, soit 13 830,00\$ (taxes en sus) et que cela inclut l'actualisation de la signature visuelle (logo) de la Municipalité, soit 1 500\$ (taxes en sus);

**EN CONSÉQUENCE,**  
il est proposé par Edith Smeesters  
et résolu

Initiales du Maire ----- ----- Initiales du Sec.- Trés.
---

**D'AUTORISER** le Directeur général secrétaire trésorier à donner un mandat à CHA-cha communications inc. pour la refonte du portail Internet et l'actualisation de la signature visuelle (logo) de la Municipalité au coût de 13 830,00\$ plus les taxes;

**D'AUTORISER** un paiement sur facture progressive pour la phase 1 en 2016 à même l'appropriation du surplus non affecté décrétée au point 5.2.2. ci-dessus;

**ET D'INCLURE** dans le plan triennal 2017-2019, pour l'année 2017, le solde du coût du projet, afin de pourvoir à la phase 2 de la refonte.

**Adoptée.**

2016 11 11

### **5.2.6 Autorisation pour une aide financière en vertu du programme de rénovation des façades commerciales du Village**

**CONSIDÉRANT** le règlement d'aide financière à la rénovation des façades commerciales du Village de Mansonville qui prévoit un montant de subvention jusqu'à 33 1/3% du montant éligible des travaux;

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière reçue de Giroux & Giroux pour le bâtiment sis au 297 rue principale dans le Village (le "Centre professionnel");

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ont été faits, que le service d'Inspection en a vérifié la conformité et que le projet est complet;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**il est proposé par Diane Rypinski Marcoux**  
**et résolu**

**D'AUTORISER** le Directeur général secrétaire trésorier à effectuer le paiement de 16 376\$ pour la subvention prévue par le programme de rénovation des façades commerciales du Village au demandeur.

**Adoptée.**

2016 11 12

## **5.3 PERSONNEL**

### **5.3.1 Embauche du préposé pour le dépôt de matières résiduelles au garage municipal;**

**CONSIDÉRANT QUE** le dépôt pour matières recyclables, matières organiques et déchets ultimes au garage municipal est un service utilisé et apprécié des citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** l'horaire proposé pour 2017 reste le même, soit tous les dimanches de l'année entre 13 et 17 heures;

**CONSIDÉRANT QUE** Julie Dufour a occupé le poste de préposée en 2016 et souhaite poursuivre en poste pour l'année 2017;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**il est proposé par Pierre Pouliot**  
**et résolu**

**D'EMBAUCHER** Julie Dufour pour occuper le poste préposée au dépôt de matières résiduelles les dimanches entre 13 et 17 heures au taux horraire de 14,10\$ par heure pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017. Le taux sera indexé selon la décision ultérieure du Conseil lors de la préparation du budget de l'exercice 2017;

**Adoptée.**

2016 11 13

### **5.3.2 Abolition du poste de commis-comptable et autorisation d'aller en appel de candidatures pour le poste « Adjoint trésorier et comptable »**

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Jocelyne Ryan, au poste de Comptable de la Municipalité depuis août 2006, prendra sa retraite en décembre 2016 et que ce poste deviendra vacant le 1<sup>er</sup> janvier 2017;

Initiales du Maire ----- -----
Initiales du Sec.- Trés.

**CONSIDÉRANT QUE** le Directeur général secrétaire trésorier suggère une réorganisation complète et souhaite abolir le poste de Comptable (qui prévoit un commis teneur de livres) pour créer un nouveau poste d'Adjoint trésorier et comptable, afin d'augmenter le contrôle sur les affaires financières de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Comité des ressources humaines ont étudié l'élaboration de la description du nouveau poste incluant les transferts de responsabilités, et en font la recommandation;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Comité recommandent d'aller en appel de candidatures pour le nouveau poste d'Adjoint trésorier et comptable et recommande le document d'appel de candidatures préparé par le Directeur;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**il est proposé par Diane Rypinski Marcoux**  
**et résolu**

**D'AUTORISER** le Directeur général secrétaire à procéder à un appel de candidatures pour le nouveau poste d'Adjoint trésorier et comptable;

**ET DE** confirmer l'abolition du poste commis-comptable et la création du nouveau poste d'Adjoint au trésorier et Comptable.

**Adoptée.**

#### **5.4 MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET FOURNITURES**

#### **5.5 PROPRIÉTÉS ET ESPACES LOUÉS**

#### **5.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

##### **5.6.1 Dépôt du rapport du Directeur administratif du Service de la sécurité incendie et civile**

Le Directeur général secrétaire trésorier dépose le rapport mensuel du Directeur administratif du Service de la sécurité incendie et civile. Une copie du rapport a été remise aux membres du Conseil qui en prennent acte.

**Déposé.**

2016 11 14

##### **5.6.2 Formation « Officier non-urbain » pour trois pompiers**

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire d'envoyer trois (3) pompiers à une formation « Officier non-urbain » en janvier 2017 afin de maintenir la continuité des effectifs cadres du corps des officiers pompiers;

**CONSIDÉRANT QUE** le corps des pompiers doit assurer la formation et l'expertise des pompiers dans leur fonction;

**CONSIDÉRANT QU'**une partie des coûts (à l'exclusion des salaires des pompiers) sera subventionnée par le ministre de la Sécurité publique;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**il est proposé par Michel Daigneault**  
**et résolu**

**D'AUTORISER** trois (3) pompiers à suivre la formation « Officier non-urbain » de 90 heures en janvier 2017, au coût de formation de 4 695\$ avant partie subventionnée;

**ET D'AUTORISER** la dépense afférente d'un peu plus que 3 000\$ pour le salaire des pompiers, soit la partie non-subventionnée par le ministère de la Sécurité publique.

**Adoptée.**

#### **5.7 TRANSPORTS**

##### **5.7.1 Dépôt du rapport du Responsable des travaux publics et inspecteur en voirie**



Initiales du Maire ----- -----
Initiales du Sec.- Trés.

Le Directeur général secrétaire trésorier dépose le rapport mensuel du Responsable des travaux publics et inspecteur en voirie, Ronney Korman. Une copie du rapport a été remise aux membres du Conseil qui en prennent acte.

**Déposé.**

### **5.7.2 Dépôt du rapport de l'inspection des chemins privés pour le renouvellement des ententes de services (chemins de tolérance)**

Le Directeur général secrétaire trésorier dépose un rapport préparé par l'inspecteur en voirie, Ronney Korman. Le rapport d'inspection des chemins privés pour le renouvellement des ententes de service indique que l'inspection a été complétée et que les services peuvent se poursuivre. Une copie du rapport a été remise aux membres du Conseil qui en prennent acte.

**Déposé.**

2016 11 15

### **5.7.3 Taux horaire pour l'enlèvement des accumulations de neige au village**

**CONSIDÉRANT QUE** l'enlèvement des accumulations de neige dans le secteur du Village est compensé à taux horaire et est exécuté ponctuellement selon les besoins tels que déterminés par l'Inspecteur en voirie;

**CONSIDÉRANT QU'**au moins 2 entrepreneurs locaux ont été sollicités pour faire ce travail;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**il est proposé par André Ducharme**  
**et résolu**

**D'AUTORISER** l'Inspecteur en voirie à requérir les services d'Excavation Julien Pouliot Inc. pour l'enlèvement des accumulations de neige du Village et des espaces publics pour la saison hivernale 2016-17, le tout, selon l'offre de service reçue le 20 octobre 2016, comme suit :

- Camion dix roues 70\$/h (taxes en sus);
- Chargeuse 100\$/h (taxes en sus);

**Adoptée.**

## **5.8 HYGIÈNE DU MILIEU**

### **5.8.1 Dépôt du rapport mensuel de la Responsable en hygiène du milieu, environnement et Chargée du projet**

Le Directeur général secrétaire trésorier dépose le rapport mensuel de la Responsable de l'hygiène du milieu, environnement et Chargée du projet, madame Alexandra Leclerc. Une copie du rapport a été remise aux membres du Conseil qui en prennent acte

**Déposé.**

### **5.8.2 Dépôt du rapport sur le mesurage des fosses septiques en 2016**

Le Directeur général secrétaire trésorier dépose le rapport sur le programme de mesure des boues et de l'écume des fosses septiques, saison 2016 préparé par la Responsable de l'hygiène du milieu, environnement et Chargée du projet, Alexandra Leclerc. Copie dudit rapport a été remise aux membres du Conseil qui en prennent acte.

**Déposé.**

2016 11 16

### **5.8.3 Addenda numéro 5 au contrat de collecte et transport des matières résiduelles 2013-2017**

**CONSIDÉRANT QUE** des ajustements ont dû être portés au contrat de collecte et transport des matières résiduelles 2013-2017 en vue d'améliorer le service en 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** des modifications pour l'année 2017 ont été discutées avec l'entrepreneur M. Raymond Cherrier le 21 octobre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** les modifications convenues entre les représentants de la Municipalité et M. Cherrier sont indiquées au projet d'Addenda numéro 5;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**il est proposé par Michael Laplume**

Initiales du Maire ----- ----- Initiales du Sec.- Trés.
---

**et résolu**

annexe

**D'AUTORISER** le Directeur général secrétaire trésorier à signer « l'Entente concernant la collecte des matières résiduelles – Addenda numéro 5 au Contrat de collecte et transport des matières résiduelles 2013-2017 » telle que présentée en annexe;

**DE VERSER** les montants prévus en 12 paiements égaux à l'exception du montant de 9 064\$ pour la collecte sur les chemins ajoutés, qui sera versé au 1<sup>er</sup> février 2017.

**Adoptée.**

2016 11 17

#### 5.8.4 Récupération du plastique agricole

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs fermes sur le territoire génèrent du plastique agricole, dont quatre en quantités importantes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce plastique n'est pas recyclable au centre de tri où va le contenu des bacs bleus, mais que d'autres installations sont en mesure de recycler cette matière;

**CONSIDÉRANT QU'**une collecte au besoin sans conteneur chez les agriculteurs et un conteneur au garage municipal entre novembre et mai est la meilleure façon de fonctionner;

annexe

**CONSIDÉRANT QUE** Les Entreprises R. Cherrier inc. est en mesure d'offrir ce service de collecte et de transport et a soumis une offre à cet effet, laquelle est décrite au projet d'entente en annexe;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**il est proposé par Edith Smeesters**  
**et résolu**

**DE MANDATER** Les Entreprises R. Cherrier inc. afin de fournir les services tel que décrits au projet d'entente ci-joint, le tout au tarif forfaitaire annuel de 1 300 \$ plus les taxes, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017.

**Adoptée.**

2016 11 18

#### 5.8.5 Adjudication du contrat pour la location, le transport et la disposition des conteneurs de l'Écocentre

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité requiert les services de location, transport et disposition de conteneurs pour certaines matières acceptées à l'Écocentre municipal en 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** des entreprises spécialisées sont disposées à offrir ces services et assurer la mise en valeur du bois, des encombrants et des matériaux de construction, rénovation et démolition;

annexe

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'appel d'offres sur invitations lancé en octobre 2016, la Municipalité a reçu deux (2) soumissions, dont les noms des entreprises et les prix soumis se trouvent en annexe;

**CONSIDÉRANT QUE** des deux soumissions, celle du soumissionnaire Gestion Michel Couture est la plus basse, à calcul volumétrique égal des deux soumissions, à 86\$ près;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**il est proposé par Michel Daigneault**  
**et résolu**

**D'AUTORISER** le Directeur général secrétaire trésorier à signer un contrat d'un an avec l'entreprise Gestion Michel Couture pour les services de location, transport et disposition de conteneurs pour certaines matières acceptées à l'Écocentre municipal en 2017, pour un montant annuel d'environ 17 000\$ selon les tarifs soumis tel que montrés dans l'Annexe ci-jointe, basé sur l'estimé volumétrique des matières recueillies à l'Écocentre de la Municipalité tel qu'estimé pour 2017.

**Adoptée.**

2016 11 19

#### 5.8.6 Adjudication du contrat pour le nettoyage de la crépine du puits du Village

Initiales du Maire ----- -----
Initiales du Sec.- Trés.

**CONSIDÉRANT QUE** le nettoyage de la crépine du puits du Village est un exercice vital à l'approvisionnement de l'eau et que la consommation accrue de l'eau du puits accélère l'encrassement par colmage ferreux de la crépine;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport de l'essai de pompage par palier réalisé en octobre 2016 au puits du réseau du Village (no. 08-5941-3533) recommande de procéder à la réhabilitation du puits (nettoyage de la crépine);

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense est considérable, non prévue aux budgets mais inévitable;

**CONSIDÉRANT QUE** des négociations sont en cours avec la société Nexkémia, résidente dans le Village et la plus grande consommatrice d'eau du réseau, afin d'affectuer un partage équitable et juste de ces coûts extraordinaires;

**CONSIDÉRANT QUE** le puisatier ayant fait les travaux en 2014, R.J. Lévesque & Fils Ltée, a offert à nouveau ses services et que le montant de la soumission est de 18 500\$ plus taxes;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**il est proposé par Michael Laplume**  
**et résolu**

**D'AUTORISER** le Directeur général secrétaire trésorier, Thierry Roger, et le Maire, Louis Veillon, à signer le contrat pour le nettoyage de la crépine du puits du réseau du Village avec l'entreprise R.J. Lévesque & Fils Ltée;

**D'AUTORISER** le Directeur général secrétaire trésorier à temporairement financer les coûts du nettoyage à partir de la marge de crédit corporative de la Municipalité disponible auprès de la Caisse Desjardins, jusqu'à ce que le financement final soit déterminé.

**Adoptée.**

2016 11 20

#### **5.8.7 Mandat à SIMO Management pour assistance technique**

**CONSIDÉRANT** la résolution précédente 2016 11 18;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite mandater la firme SIMO pour assurer le suivi sur le terrain lors des travaux de nettoyage de la crépine puits;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**il est proposé par Diane Rypinski Marcoux**  
**et résolu**

**D'ACCEPTER** la soumission de SIMO, laquelle prévoit une rémunération horaire basée sur le taux horaire du contrat en vigueur pour un technicien sénior, soit 49\$/heure et un taux kilométrique de 0,55\$/km pour les déplacements.

**Adoptée.**

2016 11 21

#### **5.8.8 Mandat pour le camionnage d'eau lors du nettoyage de la crépine**

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de nettoyage de la crépine du puits du réseau du Village devront avoir lieu en novembre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité devra assurer l'approvisionnement en eau potable pendant les travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** des demandes de prix ont été effectuées auprès des entreprises spécialisées pour le transport d'eau potable;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission de Marché Yvan Ouimette inc. est la plus avantageuse;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**il est proposé par Pierre Pouliot**  
**et résolu**

**DE MANDATER** Marché Yvan Ouimette inc. pour l'approvisionnement d'eau potable pendant les travaux de nettoyage du puits du Village en novembre 2016 selon les coûts indiqués à

Initiales du Maire _____ _____ Initiales du Sec.- Trés.
---

l'offre de service, soit 250\$/voyage plus taxes de 34m3 d'eau potable, entre la borne située au 40 chemin du Mont Owl's Head et le réservoir au 10 chemin Jacques-Cartier, le tout pour un montant total se situant entre 9 400\$ et 12 000\$ (38 et 47 voyages respectivement) le tout dépendant de la durée des travaux.

**Adoptée.**

**5.9 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

**5.10 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**5.10.1 Dépôt du rapport mensuel du Responsable en urbanisme et inspection en bâtiments**

Le Directeur général secrétaire trésorier dépose le rapport mensuel du Responsable en urbanisme et du département de l'inspection, monsieur Hugues Thivierge. Copie dudit rapport a été remise aux membres du Conseil qui en prennent acte.

**Déposé.**

2016 11 22

**5.10.2 PIIA-6: 86, chemin du Mont-Owl's Head, modification au projet de construction d'une résidence unifamiliale isolée (aménagement du stationnement, rétention des eaux de ruissellement et aménagement du pourtour de la galerie)**

**CONSIDÉRANT QUE** le lot 1046-P est assujetti au PIIA-6 (dossier CCU111016-5.1);

**CONSIDÉRANT QUE** la demande consiste à permettre une modification à l'aire de stationnement, aux ouvrages de rétention et drainage des eaux de ruissellement et permettre un revêtement au pourtour de la galerie, le tout selon le texte explicatif et les plans de drainage et de la vue en coupe, préparés par la requérante et reçus à la Municipalité en date du 6 octobre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** toutes les informations permettant d'établir le respect des objectifs et critères du PIIA-6 ont été présentées;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que les modifications souhaitées respectent les objectifs et critères d'évaluation du PIIA-6;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme recommande que la demande soit acceptée telle que présentée;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**il est proposé par Diane Rypinski Marcoux**  
**et résolu**

**D'ACCEPTER** la modification au projet de construction d'une résidence unifamiliale isolée présentée en vertu du règlement sur les PIIA secteur Owl's Head. Le tout pour l'immeuble situé au 86, chemin du Mont-Owl's-Head.

**Adoptée.**

**5.10.3 PIIA-6: lot 1046-60-P, projet de subdivision d'un terrain**

*Reporté à une séance ultérieure.*

2016 11 23

**5.10.4 Vision de la refonte réglementaire en urbanisme**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil a adopté la résolution 2016 06 17 portant sur la priorisation de la refonte réglementaire en urbanisme;

**CONSIDÉRANT QU'**un comité de travail s'est penché sur la vision de cette refonte et des moyens afférents de mise en œuvre;

**CONSIDÉRANT QU'**il nécessaire que le Conseil endosse formellement cette vision et ses moyens de mise en œuvre;

**EN CONSÉQUENCE,**

Initiales du Maire ----- -----
Initiales du Sec.- Trés.

**il est proposé par Michel Daigneault  
et résolu**

**DE CONFIRMER** cette vision et ses moyens de mise en œuvre pour la refonte réglementaire en urbanisme comme étant celle du présent Conseil municipal, à partir desquels l'Administration municipale va œuvrer.

**Adoptée.**

2016 11 24

#### **5.10.5 Autorisation d'émission d'un constat d'infraction**

**CONSIDÉRANT QUE** les animaux gardés au 134 chemin de l'Aéroport et/ou sur les lots P646 sont souvent en liberté et errent sur les propriétés voisines;

**CONSIDÉRANT QUE** la situation est récurrente et que maintes interventions ont été faites auprès du gardien des animaux et auprès du propriétaire;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a infraction distincte à chaque fois que les animaux errent;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement sur les animaux numéro 2005-332 encadre ces situations;

**EN CONSÉQUENCE,  
il est proposé par Michael Laplume  
et résolu**

**QUE SOIT ÉMIS** un constat d'infraction au gardien et au propriétaire pour infraction à chaque journée durant laquelle un ou des animaux errent à l'extérieur de la propriété où ils sont gardés.

**Adoptée.**

### **5.11 LOISIRS ET CULTURE**

#### **5.11.1 Dépôt du rapport mensuel de la Responsable en organisation communautaire**

Le Directeur général secrétaire trésorier dépose le rapport mensuel du Responsable en organisation communautaire, madame Patricia Wood. Copie dudit rapport a été remise aux membres du Conseil qui en prennent acte.

**Déposé.**

### **6- AVIS DE MOTION**

#### **6.1 Règlement numéro 2011-398-D modifiant le règlement 2011-398 et ses amendements décrétant les conditions d'emploi des employés municipaux**

**Le Conseiller Michael Laplume** donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement portant le numéro 2011-398-D sera présenté pour étude et adoption.

Le règlement a pour objet de mettre à jour les annexes I (Grille de compensation salariale) et V (Tableau de l'ancienneté), cette dernière étant dynamique et changeante annuellement.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le Conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement sera remise aux membres du Conseil municipal.

**Donné.**

#### **6.2 Règlement numéro 2014-424 « Prévoyant une régie interne de fonctionnement du Conseil de la Municipalité du Canton de Potton » - modifications**

**Le Conseiller Michel Daigneault** donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement portant le numéro 2014-424-B sera présenté pour étude et adoption.

Le règlement modificateur a pour but de régulariser et bonifier les procédures de régie interne lors d'une séance du Conseil municipal devant le public, ainsi que d'y corriger certaines erreurs.

Initiales du Maire ----- -----
Initiales du Sec.- Trés.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le Conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement sera remise aux membres du Conseil municipal.

**Donné.**

2016 11 25

## 7- ADOPTION DE RÈGLEMENTS

### 7.1 **Règlement d'emprunt numéro 2016-438 pour le financement des travaux de mise aux normes du chemin Signal Hill**

**CONSIDÉRANT QUE** le présent règlement proposé est un nouveau règlement d'emprunt remplaçant le précédent numéro 2016-434 qui n'est plus viable et sera abrogé par la présente;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du Canton de Potton avait été approchée par certains riverains du chemin privé Signal Hill afin de reprendre le chemin et lui conférer un statut de chemin public;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité prévoyait effectuer des travaux de mise aux normes selon le règlement 2009-368 et ses amendements, avant d'en prendre charge;

**CONSIDÉRANT QU'**une étude préliminaire avait été commandée et obtenue de la firme d'ingénieurs EXP recommandant les travaux à faire et fournissant un devis en conséquence, cette étude ayant été communiquée aussi aux riverains du chemin Signal Hill;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme EXP a déterminé dans un nouveau devis un nouvel estimé pour les travaux à faire se chiffrant à 110 000\$;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux envisagés prévoient la reconstruction de la géométrie de l'intersection du chemin Signal Hill avec le chemin Knowlton Landing et un rechargement de 100 mm minimum de granulat MG20 avec travaux préliminaires de mise en forme;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion et dispense de lecture du présent règlement ont été donnés à l'occasion d'une assemblée du conseil tenue le 3 octobre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les Conseillers déclarent avoir lu le règlement et renoncent à la lecture dudit règlement;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR André Ducharme  
ET RÉSOLU**

**D'ADOPTER** le règlement numéro 2016-438 lequel décrète ce qui suit:

#### **ARTICLE 1.**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

#### **ARTICLE 2.**

L'objet du présent règlement est d'autoriser le Conseil municipal à procéder ou à faire procéder:

- 2.1. à l'acquisition pour 1\$ du chemin Signal Hill tel que montré au plan CPOM-00228471-C01 de la firme EXP.
- 2.2. aux travaux de mise aux normes du chemin en question tel que suit:
  - 2.3.1 procéder à une décontamination en surface de la fondation supérieure existante;
  - 2.3.2 procéder au nettoyage des fonds des fossés existants;
  - 2.3.3 reprofiler la fondation granulaire existante afin de donner au chemin une pente transversale de 3%;
  - 2.3.4 recharger et compacter la chaussée avec un granulat concassé de type MG20 ou similaire sur une épaisseur minimale de 100 mm tel qu'indiqué aux plans;
  - 2.3.5 modifier la géométrie de l'intersection du chemin Signal Hill avec le chemin

Initiales du Maire ----- -----
Initiales du Sec.- Trés.

Knowlton Landing y compris avec une nouvelle fondation, le tout tel qu'indiqué aux plans.

**ARTICLE 3.**

- 3.1 Le Conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 110 000\$, incluant les frais contingents et les taxes non remboursables, pour l'objet du règlement décrit à l'article 2 et alinéas.

**ARTICLE 4.**

- Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil prévoit décréter un emprunt d'une somme n'excédant pas 110 000\$ sur une période de 10 ans.

**ARTICLE 5.**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation plus amplement décrit sur le plan montré en annexe A du présent règlement, une taxe spéciale à un taux suffisant basée comme suit :

- 50% du coût basé sur la superficie de ces immeubles imposables, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation, sans excéder le périmètre de taxation et sans devoir excéder pour un même immeuble une superficie imposée maximale de 180,000 mètres carrés;
- 50% du coût basé sur le nombre d'immeubles imposables dans le territoire de taxation dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

**ARTICLE 6.**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

**ARTICLE 7.**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

**ARTICLE 8.**

Le présent règlement abroge le règlement d'emprunt précédent 2016-434.

**ARTICLE 8.**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**Adopté.**

**8- SUIVI ET REDDITION DES COMPTES BUDGÉTAIRES**

**8.1 Dépôt et approbation de la liste des paiements effectués durant la période incluant les paiements affectés à la carte de crédit corporative Desjardins VISA**

Le Directeur général secrétaire trésorier dépose la liste des paiements effectués durant la période, selon l'article 7.4 du *Règlement 2016-433 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et autorisant une délégation de compétence* pour la période finissant la journée ouvrable cinq (5) jours ouvrables immédiatement avant la séance du Conseil du dépôt et débutant la première journée cinq (5) jours avant la séance du Conseil précédent. Copie de la liste est remise aux membres du Conseil qui en prennent acte.

**Déposée et approuvée.**

**8.2 Dépôt et approbation de la liste des dépenses engagées mais non payées durant la période**

Le Directeur général secrétaire trésorier dépose la liste des dépenses engagées mais non payées, selon l'article 7.4 du *Règlement 2016-433 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et autorisant une délégation de compétence* pour la période finissant la journée ouvrable cinq (5) jours ouvrables immédiatement avant la séance du Conseil du dépôt et débutant la première journée cinq (5) jours avant la séance du Conseil précédent. Copie de

Initiales du Maire ----- ----- Initiales du Sec.- Trés.
---

la liste est remise aux membres du Conseil qui en prennent acte.

**Déposée et approuvée.**

### **8.3 Dépôt et approbation du rapport des dépenses autorisées par le Directeur général secrétaire trésorier et les responsables conformément à la délégation d'autorisation du règlement numéro 2016-433 et ses amendements**

Le Directeur général secrétaire trésorier dépose le rapport des dépenses autorisées par lui-même et par les Responsables selon l'article 7.3 du Règlement numéro 2016-433 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et autorisant une délégation de compétence pour la période finissant la journée ouvrable cinq (5) jours ouvrables immédiatement avant la séance du Conseil du dépôt et débutant la première journée cinq (5) jours avant la séance du Conseil précédent. Copie de la liste est remise aux membres du Conseil qui en prennent acte.

**Déposée et approuvée.**

2016 11 26

## **9- AFFAIRES DIVERSES**

### **9.1 Heures des réunions de travail pour la préparation du budget annuel (2017)**

**CONSIDÉRANT QUE** les dates des ces réunions sont déjà déterminées;

**CONSIDÉRANT QUE** l'heure du début de chaque réunion n'est pas prévue, mais était d'habitude (du moins les 2 dernières années) soit à 17 heures soit à 18 heures;

**CONSIDÉRANT QUE** certains membres du Conseil souhaitent faire les réunions plutôt au cours de la journée de travail (entre 9 heures et 17 heures)

**CONSIDÉRANT** cependant que certains Conseillers travaillent de jour et donc affirment ne pouvoir se libérer avant 17 heures;

**EN CONSÉQUENCE,**  
il est proposé par **Pierre Pouliot**  
et résolu

**DE FIXER** l'heure de début des séances de travail du budget de 2017 à :

- 18 heures

**La Résolution est défaite:**  
**les Conseillers Edith Smeesters, Diane Rypinski Marcoux,**  
**Michael Laplume, Michel Daigneault et le Maire s'opposent.**

2016 11 27

### **9.2 Proposition de deux séances de jour et deux de soir**

**Suivant la résolution précédente défaite, une contre proposition est faite telle que suit :**  
**il est proposé par Edith Smeesters**  
et résolu

De tenir deux des séances de jour (9 heures à 17 heures) et les deux autres le soir à partir de 18 heures.

**Adoptée.**  
*(Les Conseillers Michael Laplume, André Ducharme et Pierre Pouliot s'opposent)*

## **10- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des questions et commentaires sont adressés au Conseil relativement à divers sujets. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressées au Conseil, le Maire met fin à la période de questions.

## **11- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par **Michael Laplume** et résolu que l'assemblée soit levée à 20h45.

Le tout respectueusement soumis,



Initiales du Maire ----- -----
Initiales du Sec.- Trés.

Louis Veillon  
Maire

Thierry Roger,  
Directeur général secrétaire trésorier

*Je, Louis Veillon, Maire de la Municipalité du Canton de Potton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*